



Évaluation des formations

# RAPPORT D'ÉVALUATION

## Champ de formations Éducation

Université de Cergy-Pontoise - UCP

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
**VAGUE E**

Rapport publié le 25/06/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Patrick Motillon, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Éducation* et les fiches d'évaluation des formations qui les composent.

- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif
- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation
- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré
- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré

## PRÉSENTATION

Le champ *Éducation* de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP), est défini autour des quatre mentions de master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* – MEEF : *Premier degré* (MEEF 1<sup>er</sup> degré), *Second degré* (MEEF 2<sup>nd</sup> degré), *Encadrement éducatif* (MEEF EE) et *Pratiques et ingénierie de la formation* (MEEF PIF). Ces quatre formations sont portées par l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de l'Académie de Versailles. Cette école académique s'appuie sur six partenaires co-accrédités et propose une offre de formation au sein de ces quatre mentions répartie entre les partenaires :

- L'UCP, université intégratrice, (un parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré, quinze parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré, un parcours MEEF EE et quatorze parcours MEEF PIF),
- L'Université Evry-Val-d'Essonne (un parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré et quatre parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré),
- L'Université Paris Nanterre (un parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré et huit parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré),
- L'université Paris-Sud (un parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré, quatre parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré et un parcours MEEF PIF),
- L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (un parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré et trois parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré),
- L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) (quatre parcours MEEF PIF).

L'Université de Cergy-Pontoise intègre dans sa structure organisationnelle une composante École supérieure du professorat et de l'éducation - ESPE (qui n'est pas la stricte superposition de l'ESPE académique) qui porte naturellement ce champ *Éducation*. Plus vaste que le périmètre de la composante, il englobe, outre les quatre mentions MEEF, sept parcours de licence et des dispositifs de formation continue hors ESPE, non concernés par cette évaluation. Une future licence *Sciences de l'éducation*, et une école doctorale en constitution ont vocation à élargir davantage son périmètre.

Par ailleurs, l'UCP fait partie de la communauté d'université et établissements (ComUE) Paris Seine qui regroupe avec elle 13 écoles supérieures dont l'Institut libre d'éducation physique supérieur (ILEPS) et l'École pratique de service social (EPSS) associées à ce champ dans la mention PIF.

Outre les laboratoires des universités partenaires en appui des formations locales, quatre laboratoires de recherche de l'UCP sont concernés par la didactique et les apprentissages : Bien-être, organisation, numérique, habitabilité, éducation, universalité, relations, savoirs (BONHEURS) ; École, mutation, apprentissages (EMA), Laboratoire de didactique André Revuz (LDAR), avec les Universités d'Artois, de Paris Diderot, de Paris-Est Créteil Val de Marne et de Rouen Normandie et Paragraphe avec l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis.

## AVIS GLOBAL

L'ESPE de l'Académie de Versailles est la plus importante en nombre d'étudiants et de stagiaires de France. Dans cette ESPE, l'UCP assure une grande majorité de la formation (pour l'académie, 80 % des MEEF 1<sup>er</sup> degré et PIF, la totalité du MEEF EE, 15 % des MEEF 2<sup>nd</sup> degré sont formés par l'UCP soit 60 % des effectifs). La mention 2<sup>nd</sup> degré montre une particularité, qui n'est pas propre à cette ESPE, en ce que sa vocation disciplinaire la conduit, en partie, à être intégrée dans les différentes unités de formation et de recherche (UFR) des universités et non exclusivement dans l'ESPE. Outre les soucis de relations entre composantes, cela conduit souvent les étudiants et stagiaires à être sensibilisés à la recherche dans leur discipline et peu aux questions d'éducation, de pédagogie ou de didactique.

On note la préoccupation de l'UCP quant aux masters MEEF : deux ans sont jugés insuffisants, au regard de ce qui se pratique dans d'autres pays européens, pour former des enseignants et ces masters sont délaissés par les étudiants (lourdeur de la formation et manque d'attractivité du métier). Aussi, elle propose en licence des modules et parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'Enseignement pour pallier ce déficit d'intérêt et augmenter le volume de formation. Un projet de licence *Sciences de l'éducation* se fait jour dans ce cadre ; il sera important d'en situer la pertinence par rapport à celle de l'Université Paris Nanterre dans la même académie.

Le pilotage de l'ESPE académique est classique : directeur, conseil de direction, conseil d'École, comité académique, conseil d'orientation scientifique et pédagogique, comités de perfectionnement, comité de suivi des stages et du tutorat ; cependant le conseil de direction ne peut jouer pleinement son rôle compte tenu de la faible participation des universités partenaires. L'ESPE composante s'est doté d'outils de pilotage spécifiques tels que le conseil de direction de la composante, le comité consultatif ou les départements disciplinaires. Mais cette volonté politique de pilotage est confrontée à la disparité des formations, aux priorités des universités partenaires, à l'étendue considérable de la population concernée tant enseignante qu'enseignée, à la structure double – composante ou académique - de l'ESPE. Cette grande difficulté se traduit par exemple par le fait que la recherche adossant les formations n'est pas organisée de façon durable au sein de l'ESPE académique, aucune structuration ne convenant à la majorité des partenaires.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Les parcours de masters *MEEF* de l'ESPE composante sont tous rattachés au champ principal *Éducation* de l'UCP. Ceux des autres universités y sont également rattachés mais ils ont alors un rattachement secondaire dans un ou plusieurs champs propres à l'université.

Le dossier champ positionne les masters *MEEF* dans un ensemble d'enjeux généraux : recruter des vocations vers les métiers de l'Enseignement, préparer aux concours, assurer la formation initiale des enseignants, proposer des supports de formation continue ou d'évolution de carrière aux professionnels, s'appuyer sur et contribuer à l'opérationnalisation de la recherche en Éducation, contribuer à la dynamique d'une future école doctorale Éducation, assumer un rôle de pilotage de la pédagogie universitaire.

Pour ce qui concerne les mentions *MEEF* 1<sup>er</sup> degré et *MEEF* 2<sup>nd</sup> degré, il apparaît donc des finalités explicites telles que la préparation aux concours, contrairement à l'Arrêté master de 2013, mais résultant notamment de la pression des étudiants et de la place de ces concours en fin de première année de master (M1). De plus, le tutorat mixte prévu par la loi n'est pas partout mis en place de façon satisfaisante. Le nombre important de partenaires provoque une relative dispersion des finalités.

Pour le second degré, on ne voit pas comment les objectifs de la mention sont mis en œuvre. Les objectifs de la mention 2<sup>nd</sup> degré sont clairs, les compétences attendues sont celles d'un futur professeur, et sont fixées par l'Arrêté master *MEEF*. L'autoévaluation fait état très clairement des arrêtés et référentiels qui structurent les maquettes de formation. La synthèse présentée réunit les 19 parcours et il est très difficile d'identifier les finalités par parcours. La présentation qui est faite met en évidence que les parcours sont très indépendants et n'adhèrent pas de la même façon aux objectifs énoncés. De même, il est impossible de savoir ce que deviennent les étudiants titulaires d'un master et non lauréats du concours.

Si les deux piliers de la mention *MEEF EE* en termes de savoirs sont effectivement mentionnés – connaissance du système éducatif et connaissance de l'élève - ils ne sont mentionnés que de manière globale ; de même, les contenus de formation ne sont pas suffisamment détaillés pour apprécier si les enseignements dispensés permettent effectivement d'acquérir les compétences visées.

Enfin, le master *MEEF PIF* fonctionne avec des parcours tubulaires (contrairement aux préconisations de l'arrêté master) qui souvent n'accueillent pas d'étudiants, mais uniquement des titulaires de l'Éducation nationale. Au sein du master, une large part est faite à la formation continue de professionnels déjà en exercice et plusieurs parcours sont articulés à une certification professionnelle. Dans ces cas, la finalité des parcours de master vise une réorientation ou une évolution de la carrière professionnelle. Une originalité est à souligner quant aux parcours *MEEF PIF* de l'NSHEA, centrés sur la formation à l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques fondée sur l'Éducation inclusive et l'accessibilité universelle. Cette formation réunit les secteurs éducatifs, d'insertions, culturelles, sociales et médico-sociales. Le Laboratoire Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives en scolaires (Grhapes) forme à la méthodologie de la recherche les étudiants de deuxième année de master (M2).

Les formations *MEEF* sont bien implantées dans l'environnement académique. Le lien avec le rectorat est visible mais il manque une convention entre les universités et le rectorat qui identifie les partenariats, leurs investissements et leurs objectifs. Elles le sont moins bien au sein du territoire universitaire et notamment au regard de la nécessité d'adossement à la recherche. Les formations *Sciences de l'éducation* de l'Université Paris Nanterre, dans la même académie, ne sont même pas évoquées alors qu'elles pourraient servir d'appui, notamment pour le parcours *PIF*. Pour le *MEEF* 1<sup>er</sup> degré, la place de la recherche et sa qualité dépendent fortement des sites de l'ESPE alors que pour les *MEEF EE* et 2<sup>nd</sup> degré, aucune information n'est apportée sur l'adéquation des sujets de mémoires avec le domaine éducatif, leur mise en œuvre ne correspondant pas

aux attentes de la formation des enseignants. A noter que l'encadrement du mémoire n'est pas toujours confié à un enseignant-chercheur, ce qui est problématique.

Globalement, l'organisation pédagogique est peu précisément présentée, trop synthétique pour être lisible et trop dépendante des lieux de formation. Un syllabus précis, tel qu'existant pour la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré, servirait la visibilité des formations et permettrait d'harmoniser les enseignements. En outre, il favoriserait un meilleur suivi des étudiants et stagiaires, impliquerait davantage les étudiants dans le pilotage et guiderait une réflexion sur les résultats obtenus dans les différents parcours, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Il pourrait également être intéressant de mettre en place un système d'autoévaluation commun à l'ensemble des quatre formations.

## POINTS D'ATTENTION

- L'articulation entre l'ESPE académique et l'ESPE composante est un point délicat, non spécifique à cette académie, qui reste à résoudre.
- Une volonté politique de pilotage par les instances habituelles de l'université qui se heurte à un manque d'efficacité, à des disparités suivant les sites qui entraînent une inégalité de traitement des étudiants.
- Il est difficile de parler de résultats en l'absence d'éléments chiffrés. On ne connaît pas le devenir des étudiants qui ne réussissent pas le concours.
- L'organisation pédagogique est désordonnée : dépendante des sites, dépendante de la mention et du parcours, peu visible dans le dossier, elle est source d'inégalités entre les étudiants.
- Au niveau de l'initiation à la recherche, des disparités de contenus en fonction des formations, et parfois au sein même d'une formation, au sein des différents sites de formation. L'encadrement des travaux d'étude et de recherche et des mémoires n'est pas précisément défini.

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT ÉDUCATIF

Établissement : Université de Cergy-Pontoise-UCP

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métier de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, encadrement éducatif* (MEEF EE), est l'une des quatre mentions MEEF proposées par l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de l'Académie de Versailles, au sein de son université intégratrice, l'Université Cergy-Pontoise. Il s'agit d'une formation professionnalisante en deux ans, comportant 120 crédits ECTS, ayant pour objectif la professionnalisation des lauréats du concours de conseiller principal d'éducation (CPE) (fonctionnaires stagiaires) par une entrée progressive dans le métier. La formation, adossée au référentiel de compétences communes aux personnels d'éducation de 2013 et au référentiel de compétences des CPE, est délivrée en présentiel exclusivement au sein de l'Université de Cergy-Pontoise partenaire de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Versailles. Outre un stage de quatre semaines en première année de master (M1), la formation en alternance en deuxième année de master (M2) repose sur un stage en responsabilité dans un établissement du second degré de l'académie pour les lauréats au concours et sur 16 semaines à raison de deux jours par semaine pour les autres étudiants de M2, permettant de nombreux allers-retours entre formation et pratique sur le terrain. Les enseignements se déroulent sur le site universitaire de Gennevilliers.

### ANALYSE

#### Finalité

Si les deux piliers de la formation en termes de savoirs sont effectivement mentionnés – connaissance du système éducatif et connaissance de l'élève – les connaissances attendues en fin de formation ne sont mentionnées que de manière globale (liste de thématiques abordées) ; de même les contenus de formation ne sont pas suffisamment détaillés (intitulés des unités d'enseignement (UE) uniquement, dans la fiche du répertoire national de certifications professionnelles (RNCP). Ceci ne permet pas d'apprécier si les enseignements dispensés permettent effectivement d'acquérir les compétences visées par le référentiel faisant l'objet d'une circulaire pour tous les *MEEF EE*. Les compétences transversales et éléments de culture commune ne sont pas non plus précisés ou mis en évidence dans l'architecture de la formation. Malgré cela, la dimension professionnalisante de la formation est clairement en lien avec les emplois visés (CPE dans le second degré, en particulier). Les autres métiers (coordinateur projets réussite éducative ; médiateur culturel ou éducatif) et poursuites d'études potentiels (thèse, autres mentions de master...) sont tout juste évoqués, sans plus de précisions.



### Positionnement dans l'environnement

La mention comporte un parcours unique dont les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs de l'Université Cergy-Pontoise, des professeurs certifiés, CPE et chefs d'établissement en poste. La formation n'entre donc en concurrence avec aucune autre formation de l'Académie de Versailles dispensée par l'une des cinq universités partenaires de l'ESPE. Elle est cependant assez semblable aux formations proposées dans les académies limitrophes, ce qui est normal puisque le master *MEEF EE* fait l'objet d'un cadrage national. Des ponts sont faits avec les autres mentions MEEF de l'ESPE, le dossier d'autoévaluation précisant qu'ils s'amorcent et sont plutôt en réflexion.

La formation s'appuie sur deux laboratoires de recherche impliqués dans des travaux liés aux thématiques d'éducation : Ecole, mutations, apprentissages (EMA) et Bien-être, organisations, numérique, habitabilité, éducation, universalité, relation, savoirs (BONHEURS). Les laboratoires d'adossent participent aux séminaires, à l'encadrement de mémoires, aux cours, aux visites sur le terrain, aux ateliers de méthodologie de la recherche. Les étudiants sont encouragés à participer à des journées d'étude, colloques et autres manifestations scientifiques (journée des petits bonheurs) organisés par les équipes. Il n'est cependant pas précisé combien d'enseignants-chercheurs de chacun des deux laboratoires sont effectivement partie prenante, ce qui est regrettable. On peut regretter également que leurs noms et spécialités de recherche ne soient pas mentionnés, notamment pour illustrer les thématiques de mémoire.

Pour ce qui est de l'international, si des dispositifs de mobilité des enseignants et des étudiants sont mis en place par l'université, dans les faits, les difficultés de mise en œuvre de ces mobilités liées à l'architecture de la formation font que l'activité internationale se limite à l'heure actuelle à l'accueil d'étudiants internationaux.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique n'est pas précisée dans le dossier d'autoévaluation lui-même mais dans la fiche RNCP. Sa présentation n'est pas très lisible et manque de pertinence, dans la mesure où les enseignements de culture commune n'y apparaissent pas clairement, certaines unités d'enseignement sont affectées de 0 crédits ECTS (UE2 au premier et troisième semestre) et enfin le poids de la recherche est le même en M1 et en M2 (six crédits ECTS chacun), alors qu'on s'attend à une place plus importante de la recherche en M2 dans une logique de spécialisation progressive.

On peut regretter le fait que le nombre d'heures d'enseignement ne soit pas précisé, ce qui ne permet pas d'apprécier la part de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) proposés. Les modalités d'enseignement sont classiques mais une place importante est donnée aux pratiques pédagogiques innovantes, en particulier celles liées au numérique (jeux de rôle numériques, supports pédagogiques utilisés par les élèves tels que tablettes, outils collaboratifs, etc.) et des pédagogies innovantes sont mises en œuvre (par projet web-radio, blogs, etc.), ce que l'on peut saluer. Si des dispositifs de validation des acquis antérieurs sont en place (validation des études supérieures- VES) et validation des acquis personnels et professionnels- VAPP), ce qui permet également une plus grande différenciation pédagogique selon le profil des inscrits, le processus de validation des acquis n'est pas décrit avec précision. A noter qu'une préparation au concours est ouverte pour les étudiants ayant échoué au concours pendant les deux années de master afin qu'ils puissent le retenter une troisième fois.

La dimension professionnalisante de la formation est forte et en cohérence avec les objectifs annoncés, en particulier en M2 où le stage en alternance (stage filé) est le pivot de la formation proposée : il sert de terrain d'enquête pour le mémoire de recherche et d'appui à l'analyse réflexive des pratiques. La préparation et l'accompagnement de ces stages sont bien prévus. La fiche RNCP est renseignée et claire, notamment pour les secteurs de débouchés hors concours de CPE (actions périscolaires ou socio-éducatives en associations, collectivités locales, ...) mais manque parfois de précision (par exemple, l'architecture de la formation ne fait apparaître que 117 crédits ECTS pour 120 déclarés dans le dossier d'auto-évaluation).

La place des langues dans la formation n'est mentionnée à aucun moment et l'UE de langue obligatoire non compensable n'apparaît pas dans l'architecture de la formation, ce qui est à déplorer et à corriger pour une mise en conformité avec les textes de cadrage du master MEEF.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est présentée comme étant pluri-catégorielle (enseignants-chercheurs, agrégés, CPE en activité, chefs d'établissement) mais le dossier d'autoévaluation n'identifie pas clairement ses membres : nombre d'intervenants, part d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, de formateurs académiques, d'intervenants extérieurs sont des informations non disponibles.

Les responsabilités pédagogiques ne sont pas décrites et la fréquence des réunions de l'équipe pédagogique n'est pas mentionnée. Le conseil de perfectionnement est en place et se réunit à la fin de chaque semestre, en présence des représentants étudiants élus. Les retours des différents acteurs (formateurs et étudiants) ont permis de faire évoluer, à la marge, certains enseignements (le volume horaire de l'enseignement de préparation au stage par exemple). L'évaluation des enseignements par les étudiants fait l'objet de retours lors du conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont variées et intègrent du contrôle continu (CC), du contrôle terminal (CT) écrit et/ou oral, des dossiers et des mémoires. En l'absence de détails, la part de CC et de CT ne peut pas être appréciée. La forme de l'évaluation est cependant en lien direct avec la finalité de l'année de formation : davantage d'évaluations écrites en M1 (finalité : préparation du concours), évaluation par compétences en M2 (fonctionnaires stagiaires).

Des parcours adaptés pour garantir la réussite de tous sont mis en place, notamment à destination des lauréats du concours sans M1 *MEEF* et des étudiants ayant validé leur M1 *MEEF* mais échoué au concours. Les différents profils d'étudiants inscrits en M1 sont évoqués ainsi que la nécessité de mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite pour ceux-ci, mais aucun détail n'est donné.

Des passerelles sont mises en place avec des masters recherche (mais leurs intitulés ne sont pas précisés) ainsi qu'avec la mention *Pratique et ingénierie de la formation* (PIF) de l'ESPE. En particulier, alors que l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS-HEA) est co-accrédité sur le champ *Education* auquel appartient le master *MEEF EE*, on peut s'étonner qu'il n'y ait pas de passerelles nettes avec les parcours du master *PIF* portés par cet institut (*Éducation inclusive et accessibilité inclusive; Conseiller en accessibilité et accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers*).

### Résultats constatés

La formation est attractive au vu du nombre de demandes d'inscription (100) pour le nombre de places disponibles (30). Plus loin dans le dossier d'autoévaluation, l'effectif mentionné est de 45 inscrits en moyenne (on imagine qu'il s'agit là de l'ensemble du M1 et du M2, même si cela n'est pas précisé). La quantité très limitée de données chiffrées et leur manque de cohérence sont regrettables et ne permettent pas d'apprécier cet élément.

La formation est accessible par VAP, même si seul un inscrit a pu en bénéficier au cours des cinq dernières années. La procédure n'est cependant pas décrite.

Le taux de réussite au concours de CPE est l'unique indicateur mentionné, mais les données fournies ne sont pas claires : ainsi, plus de la moitié des étudiants du master sont admissibles au concours ; puis 66 % des inscrits sont admis... ; le pourcentage d'admis parmi les admissibles serait bienvenu, par exemple. Là encore, le manque de précision et de cohérence des données chiffrées est préjudiciable à leur analyse. Qu'advient-il des étudiants non admis (par exemple, l'année du taux le plus défavorable, qui est de 74 % en 2015-2016) ? C'est un point d'amélioration à mettre en place dont la prise de conscience se traduit par l'un des points d'amélioration envisagé : une meilleure connaissance des parcours de nos étudiants qui n'obtiennent pas le concours.

Si les poursuites d'études sont évoquées, aucune donnée chiffrée n'est fournie sur ce point, ce que l'on peut regretter également.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Formation attractive.
- Bon ancrage académique.
- Forte dimension professionnalisante.

### Principaux points faibles :

- Absence d'unité d'enseignement de langue non compensable.
- Place de la recherche insuffisamment décrite.
- Ouverture sur d'autres métiers et possibilités de poursuites d'études (en particulier à l'endroit des non-lauréats au concours) insuffisamment mises en œuvre.
- Manque de données chiffrées sur les devenir des étudiants, sur les taux inscrits/ admis master/ admis concours.
- Maquette imprécise (contenus détaillés, horaires) et composition de l'équipe pédagogique détaillée non fournie.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Notons, en préambule, que le manque de rigueur dans la présentation du dossier d'autoévaluation et l'absence d'informations essentielles ne permettent pas d'apprécier la formation dans son ensemble, ce qui est regrettable.

Il conviendra de formaliser la maquette en s'appuyant sur la production d'un syllabus afin d'améliorer la lisibilité des contenus, des objectifs de formation, mais aussi de la nature des interventions pédagogiques, dans la partie des étudiants et candidats. Par ailleurs, il paraît indispensable d'y intégrer une UE de langue (obligatoire) non compensable.

Le master *MEEF encadrement éducatif* de l'Université Cergy-Pontoise a une forte dimension professionnalisante qui permet de former de futurs conseillers principaux d'éducation pour le second degré. Il n'en demeure pas moins que le faible taux d'admission au concours pose la question de l'ouverture sur d'autres métiers et de la poursuite d'études, deux éléments qui gagneront à être renforcés.



## MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION

Établissements : Université de Cergy-Pontoise-UCP, Université d'Evry-Val-d'Essonne,  
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris Nanterre et Université  
Paris-Sud

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de formation* (MEEF PIF) portée par l'Ecole supérieure de professorat et d'éducation (ESPE), composante de l'Université de Cergy-Pontoise propose des parcours de formation pluridisciplinaires dans le champ de l'Education et de la formation qui ne préparent pas à un concours de l'Education nationale. Elle est composée de 19 parcours de formation organisés en cinq grands champs : *Formation de formateurs ; Encadrement des organisations scolaires, éducatives et sociales ; Métiers de l'éducation et de la médiation artistique et culturelle ; Technologies numériques et recherche en éducation ; Formations d'enseignants et de formateurs pour les publics ayant des besoins particuliers*. Pour la moitié, ces formations comprennent la première année et la deuxième année de master (M1 et M2) avec un volume horaire oscillant entre 526 et 815 heures d'enseignement, et pour l'autre moitié des formations ne comprenant que le M2 avec un volume entre 116 et 300 heures d'enseignement. Ces formations sont mises en œuvre essentiellement en présentiel sur sept sites de formation en Ile-de-France, principalement dans l'Académie de Versailles (Sites ESPE Cergy-Pontoise, Antony, Gennevilliers, Saint-Germain-en-Laye ; Université Paris 7 Diderot, Université Paris-Sud Orsay, mais aussi l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés -INSHEA Suresnes). Parmi ces 19 formations, cinq sont en formation ouverte à distance (FOAD).

### ANALYSE

#### Finalité

L'organisation du master *MEEF PIF* en cinq grands champs de l'Education et de la formation permet de renvoyer explicitement aux connaissances et compétences attendues à l'issue des formations et de prendre en compte des profils d'étudiants diversifiés en conformité avec le cahier des charges des masters *MEEF*. Une large part est faite à la formation continue de professionnels déjà en exercice et plusieurs parcours sont articulés à une certification professionnelle. Dans ces cas, la finalité des parcours de master vise une réorientation ou une évolution de la carrière professionnelle. Peu de parcours s'adressent encore à un public en formation initiale et, bien qu'une réflexion soit déjà initiée sur ce point, l'objectif de donner la possibilité aux étudiants de poursuivre un cursus d'étude en doctorat n'est pas encore pleinement assuré.

Les parcours du master *MEEF PIF* sont enregistrés dans la fiche du répertoire national de certifications professionnelles (RNCP). La formation, les objectifs et les débouchés de chaque parcours sont présentés aux étudiants lors de réunions de rentrée et au préalable dans différents salons et sur le site de l'ESPE.

### Positionnement dans l'environnement

L'implantation géographique des parcours dépend principalement de trois facteurs : la structure de l'ESPE de l'Académie de Versailles, la diversité des besoins en formation continue sur le territoire académique, et l'adossement de ces parcours aux axes de recherche spécifiques des laboratoires de différentes universités partenaires. Ces adossements favorisent l'articulation entre formation et recherche, à travers le pilotage et les interventions des enseignants-chercheurs de ces laboratoires dans les différents parcours.

Comme pour toutes les ESPE, des relations sont institutionnalisées avec le rectorat de l'Académie de Versailles, cependant des clarifications restent à apporter sur l'accompagnement et la prise en charge des professionnels dans les parcours de formations des formateurs, afin de mieux délimiter le périmètre de la formation continue dans cette mention. Des relations avec le monde socio-économique sont aussi évoquées principalement dans le domaine de la Santé. Si d'autres possibilités de partenariats sont citées (collectivités territoriales, associations, etc.), elles ne sont pas véritablement précisées et demanderaient à être développées.

Plusieurs coopérations internationales sont affichées. Il conviendrait qu'elles puissent être davantage un instrument de promotion des mobilités internationales qui demeurent faibles. Enfin, bien que cinq parcours soient en distanciel, aucune indication n'est donnée sur le rayonnement national de ces parcours.

### Organisation pédagogique

La structuration du master *MEEF PIF* en cinq grands champs contribue à la lisibilité et à la cohérence de l'offre de formation malgré sa grande diversité. Elle pourrait être encore renforcée par l'élaboration d'un livret d'accueil commun à l'ensemble des parcours de la mention. La prise en compte des acquis professionnels ou des certifications des enseignants (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive- CAPPEI, certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur- CAFIPEMF, certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique- CAFFA) est assurée par des validations d'études ou d'acquis (validation des études supérieures- VES, validation des acquis de l'expérience- VAE ou validation des acquis professionnels- VAP). Ces processus de validation gagneraient à être davantage explicités, notamment pour les parcours ne comprenant qu'un M2. La formation s'est adaptée aux contraintes des publics visés, en mettant en œuvre des modalités de cours diversifiées : regroupement pour des cours massés, cours en dehors des horaires de travail (mercredi après-midi, samedi, en soirée), et usage d'une plateforme numérique. Ces modalités permettent aux étudiants de suivre pleinement les enseignements dispensés tout en conservant une activité professionnelle à plein temps. De plus, plusieurs parcours d'un même champ ont un tronc commun, ce qui permet des passerelles entre les parcours de formation.

La professionnalisation progressive ou les approfondissements professionnels sont assurés par les stages, les interventions de professionnels, ou dans de nombreux parcours par des projets personnels. La fiche RNCP qui rend compte des compétences à acquérir et des activités visées par les formations demeure toutefois très générale et mériterait d'être actualisée. On peut aussi s'interroger sur le choix d'effectuer des stages sur le lieu d'exercice professionnel en termes de découverte d'autres contextes et d'ouverture professionnelle. Il apparaît également dommageable, alors que l'internationalisation des formations et des besoins en langue s'accroissent, qu'un enseignement de langue vivante ne soit dispensé que dans la moitié des parcours de formation. Enfin, si une formation à la recherche est bien présente dans l'ensemble des parcours, dans le cas où le parcours de master ne comporte qu'un M2, il est sans doute difficile pour les étudiants de maîtriser l'ensemble d'une démarche de recherche de l'acculturation scientifique et la problématisation d'une question de recherche au recueil, au traitement et à l'analyse de données. Il serait alors peut-être judicieux que ces M2 ne soient pas tubulaires et puissent être rattachés à des M1 (Parcours en Y) pour répondre à la diversité des profils d'étudiants.

Une question centrale reste un point aveugle de l'organisation pédagogique du master *MEEF PIF*, celle des relations et des passerelles entre cette mention et les trois autres mentions *MEEF* de l'ESPE, notamment en ce qui concerne les possibilités de réorientation des étudiants ; tout comme celle des relations avec les masters *Sciences de l'éducation* des universités partenaires.

### Pilotage

Les équipes pédagogiques sont bien diversifiées, pluridisciplinaires et pluricatégorielles, intégrant de nombreux professionnels. Leur constitution répond parfaitement aux objectifs de formation de la mention et de la spécificité des parcours. Les responsables pédagogiques des parcours, tous enseignants-chercheurs, sont clairement identifiés. Du point de vue du pilotage administratif de l'ensemble de la mention, on note une grande hétérogénéité selon les parcours, les sites et les universités porteuses de ces parcours. Si un pilotage décentralisé a son intérêt, il a aussi ses limites. De nombreuses réunions ont lieu réunissant les enseignants et les étudiants de chaque parcours mais il n'existe qu'un seul conseil de perfectionnement par an réunissant l'ensemble des acteurs de la mention, ou du moins leurs représentants. La composition de ce conseil n'est pas précisée (présence ou non d'étudiants, de professionnels extérieurs à la formation), ni les modalités de représentations des parcours. Des évaluations informelles des parcours sont mises en œuvre ainsi qu'une première enquête adressée à l'ensemble des étudiants de la mention cette année. Ce principe d'enquête serait à généraliser chaque année pour avoir une vue longitudinale de l'évolution de certains paramètres, notamment la question de l'insertion ou de l'évolution professionnelles des étudiants. Il conviendrait également de préciser les usages qui pourraient en être fait sur le modèle par exemple d'un observatoire de la vie étudiante.

### Résultats constatés

Les effectifs de la mention sont en croissance sur la période du quadriennal 2014-2018 passant de 534 à 651 étudiants, ce qui s'explique en partie par la création de nouveaux parcours. Cette stabilité montre néanmoins que les formations dispensées répondent bien à un besoin. Il n'existe pas dans le dossier d'autoévaluation de taux de réussite calculé par parcours. Si les caractéristiques de la mention, notamment son type de public et le nombre parfois faible d'étudiants dans un parcours sont évidemment à prendre en compte, il conviendrait que des indicateurs pertinents spécifiques soient déterminés à la fois sur la durée nécessaire aux étudiants pour obtenir le grade de master et sur le devenir des étudiants. Cela pourrait donner des indications utiles pour faire évoluer et adapter la structure des formations et pour vérifier l'adéquation entre le projet professionnel et les contenus d'enseignement dispensés au sein des parcours de master *MEEF PIF*.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Forte lisibilité et cohérence de l'offre de formation malgré la multiplicité des parcours.
- Composition d'équipes pédagogiques pluridisciplinaires, pluricatégorielles et intervention de professionnels.
- Stabilisation des effectifs de la mention.

### Principaux points faibles :

- Manque d'articulation de la mention *Pratiques et ingénierie de formation* avec les autres masters *MEEF*.
- Evaluation de la formation insuffisamment mise en œuvre.
- Peu d'ouverture objective aux publics de formation initiale.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *MEEF pratiques et ingénierie de la formation* de l'ESPE de l'Académie de Versailles a mis en place une offre de formation diversifiée sur différents sites de l'Île-de-France. Il apparaît néanmoins nécessaire de davantage attester son positionnement au sein de l'ensemble des masters *MEEF*. Si l'accompagnement et la prise en compte de la diversité des publics doit rester un élément fort, il ne faut pas qu'il se fasse au détriment de la qualité et de l'ouverture des formations. Les réflexions quant à la durée nécessaire de formation, quant aux langues et à l'international, quant aux liens avec une formation continue des enseignants, quant à la non tubularité des

formations, quant aux possibilités de poursuite d'études en doctorat, sont rapidement à approfondir pour faire évoluer les formations. Il serait aussi vraiment utile de disposer d'indicateurs adaptés au type de formation dispensée pour ajuster la structure de la formation et ses contenus d'enseignement. Tout ceci devrait être mis en œuvre au travers d'un pilotage resserré plus affirmé, garant de la prise en compte de la spécificité de tous les parcours, et permettant une mise en cohérence et davantage de liens entre les universités.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PREMIER DEGRÉ

Établissements : Université de Cergy-Pontoise-UCP, Université d'Évry-Val-d'Essonne,  
Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines, Université Paris Nanterre et Université  
Paris-Sud

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, premier degré* (MEEF 1<sup>er</sup> degré) prépare ses étudiants à acquérir les compétences attendues par un professeur des écoles. Cette formation résulte d'une collaboration de cinq universités : Université de Cergy-Pontoise à laquelle est rattachée l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de l'Académie de Versailles, l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, l'Université Paris Nanterre, l'Université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette formation est proposée dans neuf sites ; cinq d'entre eux dépendent de l'Université de Cergy-Pontoise. Les étudiants sont inscrits dans l'université dont dépend le site. Une formation alternante en première année de master (M1) pour les enseignants contractuels a été mise en place avec le rectorat.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs de ce master sont connus au niveau national. Au niveau local et sur chaque site sont présentés en début d'année les objectifs du master et les compétences attendues en fin de formation. Les syllabus proposés sont pertinents et détaillés : présentation de la formation, maquette du master, modalités du contrôle des connaissances, livret du stagiaire et un document intitulé *Repère* réalisé par l'ESPE et le rectorat. De ce point de vue, l'information paraît complète et accessible.

Il apparaît des finalités explicites telles que la préparation aux concours, contrairement à l'Arrêté master de 2013, mais résultant notamment de la pression des étudiants et de la place de ces concours en fin de M1. La seconde année de master (M2) est accessible à trois types de population d'étudiants : des étudiants ayant obtenu un M1 *MEEF* et lauréats du concours, des étudiants lauréats du concours mais n'ayant pas suivi de M1 *MEEF* et enfin des étudiants issus du M1 *MEEF* ayant échoué au concours. Pour ces derniers non fonctionnaires stagiaires, l'objectif reste de re-préparer le concours tout en obtenant un M2 *MEEF*. Il est clair que leur formation n'étant pas en alternance, les compétences acquises en fin de M2 sont plus faibles que celles des étudiants suivant un M2 en alternance. Ce n'est pas spécifique à cette académie.

Le concours de recrutement étant peu sélectif et les postes non tous pourvus dans l'académie, les débouchés de ce master sont de façon quasi-exclusive le professorat des écoles. Peu de poursuites d'études sont observées.



### Positionnement dans l'environnement

Cette formation résulte d'une collaboration de cinq universités et du rectorat. Chaque université propose des parcours de préprofessionnalisation en licence qui sont suivis par une part importante des étudiants entrant en M1 MEEF. Les étudiants souhaitent rester sur le site où ils ont réalisé leur licence, de telle sorte que certains sites sont très demandés d'autres moins. Pour améliorer le processus de recrutement, une harmonisation via une commission inter-établissement a été mise en place en 2018, mais il n'est pas indiqué comment la répartition des étudiants sur les différents sites en a été impactée. Il n'est pas indiqué non plus comment sont définis les enseignements de la préprofessionnalisation (contenus, modalités d'enseignements, modalités d'évaluation). Le niveau de collaboration entre l'ESPE et les universités est insuffisamment décrit à ce propos.

Il n'existe pas au niveau de l'Académie de Versailles de structuration de la recherche dans le domaine de la formation et de l'éducation. En termes d'adossement à la recherche, la part des enseignements réalisée par des enseignants-chercheurs est faible voire très faible sur certains sites. De ce fait, l'encadrement du mémoire n'est pas réalisé systématiquement par un docteur, ce qui révèle une situation critique de ce point de vue.

Le rectorat apporte un fort soutien : 41 équivalents temps plein (ETP) répartis au niveau de l'académie. L'absence de convention entre le rectorat, les universités et l'ESPE ne permet pas de contractualiser et de préciser la nature et la qualité des collaborations entre les partenaires. Toutefois, le pilotage (conseil de perfectionnement) et le suivi des stagiaires sont organisés au plus près du terrain en sollicitant les inspecteurs de l'Education nationale adjoint (IENA), les conseillers pédagogique départementaux (CPD). Il n'est pas fait état d'une charte de ce suivi et des procédures mises en œuvre dans un souci d'harmonisation des pratiques.

L'ESPE a noué des collaborations internationales qui ont conduit à la mise en place d'un parcours du master MEEF *Enseignement à l'international en établissements francophones*, formation proposée à distance. D'autre part, l'ESPE a noué de nombreuses collaborations culturelles.

### Organisation pédagogique

Bien que répartie sur neuf sites et cinq universités, la formation est uniforme au niveau de l'académie et respecte le cadre national des formations.

La formation de M1 MEEF, *1<sup>er</sup> degré* est bien adaptée aux objectifs attendus de cette année : acquisition de compétences professionnelles attendues et réussite au concours. Cependant, le tutorat mixte n'est pas systématiquement assuré : certains étudiants n'ont pas de tuteurs ESPE tandis que de nombreux enseignants de l'ESPE assurent un grand nombre de tutorat (supérieur à 10). Ceci constitue un problème organisationnel qui pèse sur la qualité de la formation.

La présence d'un M1 alternant (expérimentation demandée par le ministère pour les enseignants contractuels) est décrite dans ces contenus.

L'accès au concours de professeur des écoles permet à certains candidats d'être lauréats sans avoir les compétences développées lors du M1. Une très grande diversité de profils doit donc être gérée, notamment concernant les compétences liées à l'activité en classe et à sa préparation. Cette diversité n'est pas pleinement prise en compte.

Les stages sont totalement intégrés à la formation, le travail adossé à la recherche également. Les objectifs de ces stages sont clairement fixés. Cependant, en raison d'un manque de supports de stages, tous les étudiants de M1 ne peuvent bénéficier d'un stage en maternelle, ce qui peut compromettre leur titularisation s'ils sont nommés dans ce cycle après leur réussite au concours.

La maquette du M1 propose une propédeutique sous la forme d'une initiation à la recherche. On note une disparité des contenus en fonction des sites. Les lauréats du concours qui n'ont pas suivi le M1 arrivent avec des niveaux très différents concernant cette initiation ; certains n'en ayant jamais fait.

Le master comporte une formation aux outils numériques à la fois dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) totalement dédiée aux usages du numérique mais également à travers toutes les UE. Chaque site a ses spécificités dans ce domaine. Comme certains fonctionnaires stagiaires rencontrent des difficultés sur les fondamentaux du métier, cette facette de la formation paraît moins essentielle aux équipes. De plus, pour certains fonctionnaires stagiaires affectés dans des écoles sans matériel, cette formation semble déconnectée du métier.

Il serait pertinent que cet aspect de la formation se poursuive lors des premières années de titularisation.

Chaque site utilise son espace numérique de travail (ENT) et le dossier d'autoévaluation n'indique pas si des

données identiques sont fournies à tous les étudiants, ce qui paraît pourtant incontournable.

Le positionnement du concours d'une part et l'année de fonctionnaire stagiaire d'autre part empêchent la mobilité étudiante, et plus précisément la limite à la réalisation d'un stage à l'étranger de 15 jours pour certains d'entre eux. En matière d'enseignement de langue étrangère, il est difficile (comme dans toutes les ESPE) d'attester que tous les étudiants en M2 *MEEF* possèdent un niveau B2.

La formation est accessible par la validation des acquis professionnels (VAP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) en M1.

### Pilotage

La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique identifiée et plurielle intégrant des enseignants-chercheurs, des enseignants affectés à l'université et des enseignants exerçant à l'Education nationale. Le déficit d'enseignants-chercheurs existe sur tous les sites et est très problématique sur certains. La part des professionnels est significative dans l'apport direct du rectorat.

Il existe plusieurs instances permettant de réunir l'équipe pédagogique, que cela soit au niveau d'un site ou au niveau académique. Le conseil de perfectionnement qui regroupe les principaux responsables de la formation et le rectorat est régulièrement sollicité. Toutefois, l'autoévaluation fait état des difficultés à le mettre au travail, la participation de ses membres n'étant pas suffisamment régulière. Il n'est pas fait mention d'un rapport de jury permettant d'apporter des éclairages sur le fonctionnement de la mention. Malgré les difficultés mentionnées, l'articulation entre les instances se fait sur le temps long, permettant de prendre en compte les préconisations du conseil de perfectionnement et de réguler le processus de formation.

L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants. Elles sont académiques comme il le faut puisque la mention est accréditée à ce niveau. Il n'est pas indiqué comment le jury de mention est constitué et s'il valide l'intégralité des résultats au niveau de l'académie.

Le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de statistiques concernant la réussite des étudiants de M1 et de M2, ni de statistiques relatives à la réussite au concours ou de données sur le devenir des diplômés. Il est dit que le taux de réussite des étudiants au concours est élevé ; de ce fait, il est difficile d'apprécier ce point, mais dans une académie où la réussite au concours reste une priorité, la formation doit néanmoins être en mesure de qualifier la réussite au master.

La démarche qualité est en cours de développement. Etant donné le nombre de fonctionnaires stagiaires à former, le nombre de sites impliqués, on peut comprendre que ces premières années d'installation n'ont pas permis de mettre en place une démarche de qualité efficace. Néanmoins, cette démarche est indispensable pour réduire efficacement les fonctionnements alternatifs pointés par l'autoévaluation.

### Résultats constatés

En 2017-2018, les effectifs de la mention sont de 942 étudiants en M1 (dont cinq groupes alternants) et de 1804 en M2 et parcours adaptés de fonctionnaires stagiaires. Les effectifs des étudiants en M1 sont relativement faibles comparés aux nombres de postes ouverts dans l'académie, postes non totalement pourvus. Il n'est pas fait état de la stratégie de la formation pour attirer en plus grand nombre des étudiants en M1. Par ailleurs, on sait que le ministère organise depuis deux ans maintenant deux sessions du concours par an. Cela permet à des candidats d'autres académies de postuler aux concours et de venir augmenter fortement les effectifs de cette mention en M2. L'adaptation locale de la formation des professeurs des écoles devenus stagiaires prend du temps par rapport à des stagiaires issus des cohortes de M1 de l'ESPE de Versailles déjà familiarisés avec le contexte.

Le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de données quantitatives concernant la réussite des étudiants. De même, il n'est pas précisément indiqué le dispositif mis en œuvre lorsqu'un fonctionnaire stagiaire rencontre des problèmes graves durant son stage en responsabilité.

La question de la réussite au master ne doit pas être occultée par une formation dont le territoire d'implantation génère des problématiques spécifiques liées au manque de candidats, en regard du nombre de postes à pourvoir.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- La volumétrie exceptionnellement conséquente de cette formation est maîtrisée et notamment la collaboration avec le rectorat et l'articulation avec les professionnels de terrain.
- Le dossier d'autoévaluation montre que le site est bien conscient de l'avancée du travail considérable réalisé depuis la création de l'ESPE et des chantiers qu'il reste à développer.

### Principaux points faibles :

- La disparité du fonctionnement des sites induit une disparité dans la formation des étudiants et stagiaires.
- Un manque d'enseignants-chercheurs dans la formation remet localement en question l'adossement à la recherche de la formation.
- Le peu d'information sur la réussite des étudiants en master et au concours qui ne doit pas s'inscrire dans la durée.
- Aucun dispositif n'est mentionné afin d'apporter un soutien spécifique à des fonctionnaires stagiaires en difficulté.
- Les étudiants semblent peu impliqués dans les différentes instances.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Bien que la formation ne semble pas à tous points de vue harmonisée au niveau de l'académie, l'autoévaluation pointe les points à améliorer, en particulier la mise en place d'une démarche qualité au niveau de l'académie. Il convient de noter que cette démarche devra s'articuler avec la synergie du conseil de perfectionnement, du rapport de jury, du conseil scientifique et pédagogique et du conseil d'école.

De plus, la mise en place d'un véritable continuum de formation licence-master-premières années de titularisation devrait être organisée avec le rectorat, ce qui permettra de combler les lacunes des étudiants les plus en difficultés. Répartir la formation sur plusieurs années pour les stagiaires serait, d'un point de vue général, une mise en cohérence de leur activité sur le terrain et plus particulièrement pour les stagiaires repérés en difficultés lors de leur passage à l'ESPE en master. Des éléments comme la gestion de classe, l'approfondissement d'éléments didactiques, la production commune dans des petites fabriques d'outils pédagogiques peut être envisagée lors des premières années de titularisation. La préprofessionnalisation peut, en articulation avec le master, porter sur un renforcement disciplinaire, la connaissance des enjeux de la polyvalence, ainsi que sur une première approche de l'articulation entre enseignement et apprentissage.

L'adossement à la recherche n'est pas assez opérant. Pour renforcer le lien avec la recherche, une augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est indispensable. Pour rendre plus efficace le tutorat mixte, il conviendra d'assurer un tutorat à tous les étudiants et stagiaires, et de diminuer la charge des tuteurs, à savoir éviter que ces derniers n'aient en charge plus de 10 stagiaires.



## MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), SECOND DEGRÉ

Établissements : Université de Cergy-Pontoise-UCP, Université d'Évry-Val-d'Essonne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris Nanterre et Université Paris-Sud

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré* (MEEF 2<sup>nd</sup> degré), prépare ses étudiants à acquérir les compétences attendues par un professeur du second degré. Cette formation résulte d'une collaboration de cinq universités : Université de Cergy-Pontoise à laquelle est rattachée l'École supérieure de professorat et d'éducation (ESPE) de l'Académie de Versailles, l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, l'Université Paris Nanterre, l'université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette mention de master comporte 19 parcours, de nombreux parcours sont présents dans plusieurs sites.

Les publics accueillis sont très divers. Autant en première année de master (M1), les étudiants sont très souvent issus des filières disciplinaires en lien avec le master et donc le concours visé, autant en deuxième année de master (M2), de nombreux profils voisinent. Il existe des étudiants en reconversion et/ou en reprise d'études, des étudiants issus du M1 non lauréats du concours, des étudiants non lauréats du concours mais en situation d'enseignement par alternance au sein d'Établissement public local d'enseignement (EPL), des étudiants lauréats du concours qui se subdivisent eux-mêmes en deux catégories ; à savoir ceux qui sont issus d'un master *MEEF 2<sup>nd</sup> degré* et ceux qui sont issus d'un autre master disciplinaire. Tous ces stagiaires sont en parcours adaptés. Toutefois, la nature de l'adaptation est très variée entre ceux qui ont déjà suivi deux ans de formations en master *MEEF* et ceux qui arrivent d'un autre master, avec une expérience professionnelle et un autre diplôme qu'un master.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs de la formation sont clairs, les compétences attendues sont celles d'un futur professeur, et sont fixées nationalement. L'autoévaluation fait état très clairement des arrêtés et référentiels qui structurent les maquettes de formation.

Pour autant, la synthèse présentée réunit les 19 parcours. Il devient donc difficile de lire ce que deviennent les étudiants titulaires d'un master et non lauréats du concours.

### Positionnement dans l'environnement

Les parcours des voies technologiques sont considérés comme peu visibles par les étudiants de licence car les unités de formation et de recherche (UFR) se sentent peu concernées par ces parcours. C'est regrettable car nombre de parcours technologiques concernent directement des étudiants de licence, que cela soit les parcours bi ou tri-disciplinaires généraux (*Math-sciences, Lettres-histoire-géographie,*) ou un parcours tel qu'*Eco-gestion*. Il est important que l'information soit donnée intégralement aux étudiants, et ceci même si le parcours *MEEF* n'est pas localisé dans l'établissement où se trouvent ces parcours.

Pour les lauréats du concours, une information est réalisée en début d'année au niveau académique. Pour les étudiants en reconversion, une information personnalisée est réalisée. Il n'existe pas actuellement de syllabus pour tous les parcours.

L'adossement à la recherche de la formation est assuré grâce au gros potentiel de recherche de l'Académie de Versailles. Néanmoins, il n'est pas nécessairement évident que l'adossement à la recherche dans le domaine de la Formation et l'éducation soit existant pour tous les parcours. Les séminaires recherche proposés apparaissent être, pour certains, des séminaires uniquement centrés sur de la recherche disciplinaire. Il est important que l'étudiant du master *MEEF 2<sup>nd</sup> degré* puisse être également initié à la recherche dans le domaine de la Formation et l'éducation.

La formation bénéficie d'une collaboration étroite avec le rectorat. Toutefois, cela porte uniquement sur le suivi des stagiaires et des M1 alternants (particularité de quelques ESPE dont celle de Versailles). Il n'est pas fait mention des associations partenaires de l'école publique, partenaires pouvant apporter des éléments complémentaires à la formation des enseignants.

L'ouverture internationale est difficile à mettre en place pour les étudiants : en M1, l'étudiant prépare le concours et ne peut pas s'absenter, en M2, s'il est lauréat, il est fonctionnaire stagiaire et ne peut évidemment pas aller à l'étranger.

### Organisation pédagogique

Il existe un tronc commun aux différents parcours d'un même site. Son contenu n'est pas précisé excepté son thème Connaissance du métier. De façon générale, aucune donnée concernant le contenu des différents parcours n'est donnée, ce qui empêche évidemment d'en faire une analyse.

En M2, des lauréats de concours non titulaires d'un M1 *MEEF* étant intégrés à la formation, des parcours adaptés leur sont proposés. Il est mentionné, sans préciser comment, que malgré l'autonomie de fonctionnement des parcours, tous les parcours d'une même discipline reposent sur une même maquette et des évaluations des connaissances identiques. Il n'est pas mentionné la constitution d'un jury de mention statuant sur tous les étudiants d'un parcours au niveau de l'académie.

Le manque d'information sur la mise en action concrète en M2 des étudiants non lauréats du concours, laisse planer le doute sur les contenus suivis et surtout sur les compétences acquises en fin de formation pour cette part des inscrits en master ; ceci est d'autant plus inquiétant qu'il est indiqué que leur principal débouché consiste à être professeur contractuel.

Il est noté qu'un dispositif pour fonctionnaire stagiaire en difficulté existe mais il n'est pas indiqué le nombre de fonctionnaires en bénéficiant tous les ans. De même, les moyens humains mobilisés pour faire fonctionner ce dispositif sont absents de l'autoévaluation.

La place de la professionnalisation est évidemment très importante et accompagnée du fait du statut de fonctionnaires stagiaires de certains étudiants de M2. Pour les non lauréats de M2, ils bénéficient également d'un stage en établissement. En M1, la professionnalisation dépend des exigences du concours de recrutement, certains la prenant bien en compte d'autres beaucoup moins. Cela constitue l'un des paradoxes auquel la formation doit faire face, mais de par son caractère universitaire et ses objectifs fixés par arrêté, la formation doit prioritairement prendre en compte la professionnalisation.

La place de la recherche reste inégale dans les différents parcours, la présence de la recherche en Formation et éducation dans tous les parcours n'est pas spécifiquement mentionnée. L'encadrement du mémoire n'est pas toujours confié à un enseignant-chercheur, ce qui est problématique. Enfin, les séminaires proposés aux fonctionnaires stagiaires dans certains parcours semblent purement disciplinaires et sans lien établi avec l'exercice du métier. Il est important en M2 de faire un pont entre connaissances académiques et enseignement.

Enfin, la formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique tout au long de la formation, que

cela soit lors de l'exercice du métier ou la réalisation de la production scientifique (mémoire ou travail réflexif) : cela correspond à une compétence indispensable du professeur. Toutefois, le dossier d'autoévaluation ne donne pas assez de précision quant à la mise en œuvre de cet élément très important de la formation.

### Pilotage

Pour chaque parcours, il existe une équipe de pilotage constituée par les formateurs universitaires et l'inspecteur référent de la formation. Pour organiser les unités d'enseignement mutualisées sur un site, ces équipes collaborent pour les mettre en place. Là encore, l'autoévaluation ne nous permet pas de vérifier l'incarnation de ce principe organisationnel.

L'équipe de direction de l'ESPE dont un des directeurs adjoint à la charge de la mention *second degré* se trouve isolée. Il est mentionné que la multiplicité des parcours (19) rend difficile le pilotage de la mention. Pourtant, ce nombre de parcours est assez classique pour ce type de master. Il existe certes un grand nombre de parcours mais tous ont les mêmes objectifs et conduisent à l'acquisition des mêmes compétences professionnelles. Par conséquent, si les cadrages de formation et de fonctionnement sont bien établis au niveau de l'ESPE, le pilotage de ces 19 parcours est possible et ne devrait pas être considéré comme difficile.

Il est mentionné un conseil de perfectionnement qui est a priori une structure interne non ouverte à l'extérieur. Ce conseil de perfectionnement semble être la structure de pilotage.

Les modalités de contrôle de connaissance sont académiques, il n'est pas indiqué dans le dossier d'autoévaluation comment le jury académique de la mention fonctionne, en particulier si un jury académique statue sur les résultats de tous les étudiants de la mention *second degré*.

### Résultats constatés

Aucune donnée chiffrée n'est fournie. Seul le nombre de fonctionnaires stagiaires par parcours est donné et la proportion de parcours adaptée. Il n'est pas indiqué la répartition par site de ces fonctionnaires stagiaires. Aucune information n'est donnée sur le nombre d'étudiants inscrits en M2 *MEEF* sans être lauréat ; pas plus que la progression de ces effectifs sur les dernières années. De même, aucune donnée concernant la réussite des étudiants en M1 *MEEF* et en M2 *MEEF* d'une part mais aussi au concours de recrutement n'est donnée. Par conséquent, aucune analyse ne peut être réalisée. Enfin, il est indiqué que le suivi des étudiants titulaires d'un M2 *MEEF* mais non lauréats n'est pas actuellement réalisé. Pour ce qui concerne le devenir des diplômés lauréats de concours, il est établi une collaboration avec les services rectoraux et directions diocésaines.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- La formation dispose d'outils permettant une organisation en lien avec les recommandations ministérielles et qui rayonne sur cinq universités et un rectorat.
- Il existe une volonté affichée de travailler en collaboration : les conseils de perfectionnement, le conseil scientifique et pédagogique sont sollicités.

### Principaux points faibles :

- La direction collégiale (avec les cinq universités) de cette mention délocalisée dans les différentes universités s'avère insatisfaisante.
- Les données fournies concernant le nombre d'étudiants et leur réussite en master et au concours sont quasi-inexistantes.
- La formation des contractuels alternants ne donne pas satisfaction, notamment dans la filière enseignement professionnelle.
- Les syllabus décrivant les différents parcours n'existent pas pour tous les parcours de la mention.
- L'articulation entre professionnalisation et formation à et par la recherche n'est pas réalisée, parfois par manque d'enseignants-chercheurs impliqués dans la formation.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il est clair qu'un travail d'harmonisation doit être réalisé au niveau de la mention de sorte à faire état des liens entre les cinq universités et le rectorat. Clarifier les apports des uns et des autres ainsi que les conditions et modalités de ces apports dans un cadre contractuel permettrait d'amorcer un travail collégial concernant la formation des enseignants du second degré.

Le pilotage de la formation au niveau académique doit être renforcé : un cadrage précis de la formation doit être initié pour aider le pilotage de cette mention dont les 19 parcours ont la même finalité et une structure d'enseignement équivalente. Il est urgent de réaliser des syllabus au niveau académique pour chacun des parcours.

L'organisation d'un conseil de perfectionnement serait profitable pour faciliter les évolutions et la mise en place d'une démarche qualité au niveau de l'académie. De même, l'adossement à la recherche dans le domaine de la Formation et l'éducation doit être renforcé et être présent sur tous les sites de formation. La mise en œuvre d'un rapport de jury de master est une piste à valoriser. Cela permettrait aux étudiants d'avoir une vision précise de ce qui est attendu d'eux, de mieux envisager ce qui est mis à leur disposition pour réussir et d'avoir une idée du profil de l'étudiant qui a le plus de chance de réussir.

L'articulation entre le conseil de perfectionnement, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique et le conseil d'école doit être source de questionnements pour rendre efficient le pilotage de cette mention.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



## Université de Cergy-Pontoise - Observations - Champ Éducation

### Observations de portée générale

L'évaluation souligne, à maintes reprises, les difficultés d'organisation globale de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles : disparité suivant les sites, organisation collégiale insatisfaisante, absences de gestion globale des étudiants (recrutement, suivi...).

Ces critiques sont justifiées et ne font que souligner l'incohérence d'un montage où chaque partenaire estime avoir autant de droit au pilotage de l'ÉSPÉ, indépendamment de l'investissement consenti pour son fonctionnement.

Les conséquences néfastes de ce montage sont nombreuses :

- Malgré de nombreuses tentatives, il n'aura pas été possible de faire adopter une convention globale d'objectifs et de moyens
- Les étudiants sont inscrits dans chaque université : la direction de l'ÉSPÉ ne dispose pas d'une base de données globale concernant ses étudiants.
- La direction de l'ÉSPÉ ne dispose pas des moyens d'agir sur la carte des parcours MEEF dans l'académie, chaque université partenaire gardant la décision finale de maintenir ou pas les formations et de décider des capacités d'accueil.
- Une règle tacite d'unanimité rend très difficile toute tentative d'innovation d'ampleur.
- Dans le premier degré, au niveau de trois DSDEN (sur quatre), les universités se retrouvent en concurrence, tant pour l'organisation des berceaux que pour l'attribution des moyens.
- Il aura été impossible de structurer la recherche dans l'ÉSPÉ au niveau académique.

La direction de l'Espé pense qu'une refonte globale de la structure de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles est nécessaire pour surmonter les principales difficultés indiquées dans le rapport.

### Master MEEF, premier degré

La transmission des annexes devrait permettre de répondre aux interrogations sur les taux de réussite.

### ① Formation en M2 des non fonctionnaires stagiaires

Le rapport note que « Pour ces (...) non fonctionnaires stagiaires, l'objectif reste de re-préparer le concours tout en obtenant un M2 MEEF. Il est clair que leur formation n'étant pas en alternance, les compétences acquises en fin de M2 sont plus faibles que celles des étudiants suivant un M2 en alternance. Ce n'est pas spécifique à cette académie ».

(Finalité, p.15)

Il était effectivement prévisible qu'un tel M2 ne conduirait pas à l'acquisition de compétences équivalentes à celles que permet d'acquérir un M2 en alternance.

Il convient de rappeler ici que les ÉSPÉ, en créant ce parcours nettement moins professionnalisant, répondaient à la note de la DGESIP du 10 mars 2014, qui leur demandait de mettre en œuvre un « *parcours-type de formation pour les étudiants ayant validé leur première année de master, mais non lauréats du concours* ». Cette note ajoutait : « *la formation (...) impose de prévoir un cursus adapté pour les étudiants ayant validé leur première année de formation, mais qui n'auront pas été lauréats du concours.* » Le texte poursuivait ainsi : « *C'est pourquoi il est demandé que chaque ÉSPÉ (...) propose aux étudiants qui maintiennent leur projet professionnel un cursus adapté au sein de la mention où ils ont validé la première année* ».

Aussi, effectivement, le constat consigné dans le rapport « n'est pas spécifique à cette académie », et il ne peut l'être.

### ② Collaboration entre l'ÉSPÉ et les universités à propos des candidatures M1 et des enseignements de préprofessionnalisation

« Il n'est pas indiqué comment la répartition des étudiants sur les différents sites est réalisée et si les candidatures se font au niveau académique ou au niveau de chaque université. Il n'est pas indiqué non plus comment sont définis les enseignements de la préprofessionnalisation (contenus, modalités d'enseignements, modalités d'évaluation). Le niveau de collaboration entre l'ÉSPÉ et les universités est insuffisamment décrit à ce propos ».

(Positionnement dans l'environnement, p.16)

« La préprofessionnalisation peut, en articulation avec le master, porter sur un renforcement disciplinaire, la connaissance des enjeux de la polyvalence, ainsi que sur une première approche de l'articulation entre enseignement et apprentissage. »

(Analyse des perspectives et recommandations, p.18)

Effectivement, comme le note notre dossier d'autoévaluation (p. 35), « *Les inscriptions administratives des étudiants sont effectuées par les universités partenaires, et il n'y a pas d'inscription pédagogique à l'ÉSPÉ. L'ÉSPÉ ne dispose pas d'une base de données centralisée concernant ses propres étudiants, ce qui est source de difficultés* ».

En revanche, nous avons rappelé dans le document « Erreurs factuelles » qu'une procédure commune est en expérimentation (depuis 2017-2018) pour le traitement des candidatures M1.

En outre, s'agissant de la préprofessionnalisation, une licence de sciences de l'éducation est en cours d'élaboration. Un des parcours de cette licence, à partir de la L2, est spécifiquement destiné aux étudiants qui souhaitent devenir professeur des écoles. Ce parcours spécifique pourra étoffer le vivier du Master MEEF 1.

Ce projet de licence, programmé pour la rentrée 2019, est à l'initiative de la direction de l'ÉSPÉ et monté en collaboration avec l'université de Cergy-Pontoise.

La licence fera partie du champ « Éducation », qui est essentiellement constitué de la composante ÉSPÉ de l'UCP.

### ③ Collaboration avec le Rectorat : Continuum de formation licence-master-premières années de titularisation

« De plus, la mise en place d'un véritable continuum de formation licence-master-premières années de titularisation devrait être organisée avec le rectorat, ce qui permettra de combler les lacunes des étudiants les plus en difficultés. Répartir la formation sur plusieurs années pour les stagiaires serait, d'un point de vue général, une mise en cohérence de leur activité sur le terrain et plus particulièrement pour les stagiaires repérés en difficultés lors de leur passage à l'ESPE en master. Des éléments comme la gestion de classe, l'approfondissement d'éléments didactiques, la production commune dans des petites fabriques d'outils pédagogiques peut être envisagée lors des premières années de titularisation. » (« Analyse des perspectives et recommandations », p.18)

Cette question du continuum de formation fait partie des points de réflexion prioritaires de l'ÉSPÉ, régulièrement abordée dans les conseils de perfectionnement de la mention, comme nous l'avons mentionné dans notre dossier : « Par ailleurs, en liaison avec le rectorat et les DSDEN, l'ÉSPÉ réfléchit, dans le cadre du conseil de perfectionnement et du comité opérationnel, à un étalement de la formation sur les premières années de la titularisation (T1, T2, T3). La réflexion sur l'amélioration de la formation doit également inclure la licence 3, afin de permettre une découverte du métier (cf. les EAP) en amont de l'entrée en master. » (Dossier, référence 3-2, Formation disciplinaire, didactique et professionnelle, p. 17)

C'est, notamment, pour travailler sur cette question, qu'il avait été décidé (CPER et COSP de mai 2018) qu'une journée complète serait dédiée au premier conseil de perfectionnement (dans une composition élargie) de l'année 2018-2019 et qu'une journée banalisée serait programmée, en amont de ce CPER, afin d'impliquer l'ensemble des enseignants de l'ÉSPÉ en facilitant la rencontre des équipes pédagogiques des différents sites universitaires. L'objectif était que la réflexion collective puisse nourrir le travail de ce conseil. Cette journée a été mise en œuvre le 12 septembre 2018 et le CPER exceptionnel s'est tenu le 11 octobre 2018.

La question centrale des plénières concernait spécifiquement la recommandation suscitée : *Quels principes retenir pour l'élaboration d'un cahier des charges de la formation initiale et continuée des PE à l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles ?*

Les thématiques retenues pour les ateliers mis en œuvre lors du CPER attestent de l'importance accordée aux points cités dans les recommandations du rapport :

1. Conception d'une maquette privilégiant l'approche par compétences (M1/M2).
2. Quelles priorités dès M1/M2 ? Quel continuum pour les T1, T2, T3 ?
3. Comment diversifier les parcours ? Sur quels critères ? Des parcours-types ? Lesquels ?
4. Le tutorat mixte : Quel rôle spécifique ? Quelles pratiques et quelle organisation mettre en œuvre pour réussir l'alternance intégrative ?
5. Comment développer une réflexion critique et scientifique ? Comment faire du mémoire un élément pivot de la formation ? Comment favoriser l'articulation mémoire / développement professionnel ?

Un certain nombre de propositions ont émané de ces journées de travail ainsi que des différents CPER de la mention, mais rien ne peut se faire sans l'aval et la collaboration du Rectorat et des DSDEN.

### ④ Ressources humaines, adossement à la recherche et tutorat mixte

« Certains alternants n'ont pas de tuteurs ESPE tandis que de nombreux enseignants de l'ESPE assurent un grand nombre de tutorats (supérieur à 10). Ceci constitue un problème organisationnel qui pèse sur la qualité de la formation. »

(Organisation pédagogique, p.16)

« L'adossement à la recherche n'est pas assez opérant. Pour renforcer le lien avec la recherche, une augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est indispensable. Pour rendre plus efficace le tutorat mixte, il conviendra d'assurer un tutorat à tous les étudiants et stagiaires, et de diminuer la charge des tuteurs, à savoir éviter que ces derniers n'aient en charge plus de 10 stagiaires ».

(Analyse des perspectives et recommandations, p.18)

Hormis la remarque que nous avons faite dans le document « Erreurs factuelles » s'agissant du tutorat des alternants, il convient ici d'observer que les deux recommandations suscitées sont, malheureusement, peu compatibles : l'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs, à laquelle l'université intégratrice, tout particulièrement, s'emploie (en remplacement, notamment, des collègues partants de l'ex-IUFM), va à l'encontre de la diminution de la charge des tuteurs. En effet, le service d'un enseignant-chercheur étant de 192h, il ne peut assurer un nombre de tutorats équivalent à celui que prennent en charge les PRAG, PRCE et PREC, dont le service est de 384h. En outre, la très grande majorité des enseignants-chercheurs n'assure pas un nombre de tutorats proportionnel à leur service d'enseignement, d'autant que peu effectuent la totalité de leur service dans la formation des PE.

C'est ce qui explique la situation de l'université de Nanterre, où « *les ressources humaines ne permettent pas toujours la désignation du Tuteur Universitaire (TU) parmi les formateurs universitaires* ». (Dossier, Référence 3-3, p.22)

L'alternative, pour permettre à chaque professeur stagiaire de bénéficier de l'accompagnement d'un tuteur universitaire, conduit, nécessairement, à la charge, incontestablement trop lourde, qu'assument les PRAG, PRCE et PREC en matière de tutorats (UCP et UEVE).

Concernant l'adossement à la recherche, question abordée de façon récurrente dans les CPER, des propositions ont été faites lors du CPER du 11 octobre 2018 (cf. point ③ ci-dessus), qui visent, d'une part, à penser la recherche au-delà des années de formation initiale, d'autre part, à impliquer davantage les enseignants-chercheurs.

#### ⑤ Diversité des profils en M2 et gestion de la diversité

« Une très grande diversité de profils doit donc être gérée, notamment concernant les compétences liées à l'activité en classe et à sa préparation. Cette diversité n'est pas pleinement prise en compte. » (Organisation pédagogique, p.16)

Effectivement, c'est la raison pour laquelle « *le CPER de la mention 1 (...) s'est donné pour mission de définir des priorités, proposer des évolutions de la formation qui puissent contribuer à prendre davantage en compte l'hétérogénéité des professeurs stagiaires pour mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins* » (Dossier, Référence 3-1, p.15). Ces évolutions sont en cours.

Depuis la rentrée 2018, après validation par le COSP (31 mai 2018), « *une option "Parcours personnalisé", intégrée dans les EC 361 et 441 (...), offre la possibilité de suivre un "Approfondissement professionnel en français" ou un "Approfondissement professionnel en mathématiques"* ». (Dossier, Référence 3-6, p.26). Plus de la moitié des professeurs stagiaires ont choisi, pour l'année 2018-2019, l'un ou l'autre de ces deux approfondissements. Comme le visait la modification de la maquette, l'utilisation des 15h de TP pour la mise en œuvre de ces approfondissements a permis de favoriser la différenciation.

#### ⑥ Dispositifs d'aide

« Aucun dispositif n'est mentionné afin d'apporter un soutien spécifique à des fonctionnaires stagiaires en difficulté. »

(Conclusion - Principaux points faibles, p.18)

Dans la rubrique « Dispositifs spécifiques d'aide à la réussite », nous avons indiqué que « *pour les stagiaires rencontrant des difficultés dans leur pratique professionnelle, des dispositifs d'aide sont mis en place grâce à une collaboration entre les responsables de parcours et directeurs des études et le terrain professionnel* » (Dossier, Référence 3-6, p.25). Ces dispositifs ont pour objectif d'apporter un soutien aux fonctionnaires stagiaires en difficulté. Ils prennent appui sur l'accompagnement personnalisé, assuré par les référents que sont les deux tuteurs, et sont décidés dans le cadre des réunions locales (réunions de secteurs, de bassins), qui regroupent les responsables de parcours et directeurs des études et/ou tuteurs.

Comme en MEEF 2, il existe différents niveaux de suivi et d'accompagnement des stagiaires en difficulté en fonction du degré de difficulté observé.

### ⑦ Le conseil de perfectionnement

« Le conseil de perfectionnement qui regroupe les principaux responsables de la formation et le rectorat est régulièrement sollicité. Toutefois, l'autoévaluation fait état des difficultés à le mettre au travail, la participation de ses membres n'étant pas suffisamment régulière.

Enfin, il n'est pas fait état de l'utilisation des préconisations du conseil de perfectionnement. Nulle part apparaît le lien entre ce conseil, le conseil scientifique et pédagogique et le conseil d'école. »

(Pilotage, p. 17)

« Les étudiants semblent peu impliqués dans les différentes instances. »

(Conclusion - Principaux points faibles, p.18)

C'est un fait que certains membres (représentants des professionnels de terrain ou des étudiants) participent de façon irrégulière au conseil de perfectionnement. On note toutefois que, cette année, lors du CPER exceptionnel de rentrée, les usagers étaient présents, à l'exception de l'un d'entre eux, et ont participé de façon active aux débats.

En outre, si la difficulté à réunir tous les membres du CPER à chaque conseil est réelle, on ne peut parler de « difficultés à le mettre au travail ». Les CR du CPER et des groupes de travail issus du CPER (cf. exemples fournis en annexe du dossier : annexes 16, 26 et 27), attestent du travail effectué.

Ces CR, diffusés à tous les formateurs des neuf sites de formation et aux équipes des quatre DSDEN, rendent compte de l'avancée de la réflexion et des évolutions retenues. Les préconisations du CPER, une fois validées par les instances que sont le COSP et le CE (cf. remarque apportée dans le document « Erreurs factuelles », quant au lien entre les trois conseils), sont mises en œuvre dans les sites de formation.

### ⑧ Jury de mention

« Il n'est pas indiqué comment le jury de mention est constitué et s'il valide l'intégralité des résultats au niveau de l'académie. »

(Pilotage, p. 17)

Le jury de mention est constitué de la responsable de la mention, des responsables de parcours des universités partenaires et des directeurs des études des sites de formation de l'UCP et de l'UEVE, qui fournissent les informations essentielles à l'examen individuel de tous les professeurs stagiaires (inscrits en M2 ou en DU).

Sont présentes également la responsable administrative adjointe de l'ÉSPÉ ainsi que la responsable de la scolarité de pilotage.

Le jury a un rôle de vérification des procès-verbaux des jurys qui se sont tenus dans chacune des universités partenaires. Il valide les décisions de ces jurys, sauf s'il constate des anomalies au regard des règles de validation du master.

Un rapport de jury est établi par la responsable administrative adjointe et la responsable de la scolarité de pilotage. Les résultats du jury sont communiqués au Rectorat et aux quatre DSDEN.

### ⑨ Rapport entre les effectifs M1 MEEF 1 de l'ÉSPÉ et le nombre de postes au CRPE de l'académie

« Les effectifs des étudiants en M1 sont relativement faibles comparés aux nombres de postes ouverts dans l'académie, postes non totalement pourvus. Il n'est pas fait état de la stratégie de la formation pour attirer en plus grand nombre des étudiants en M1. »

(Résultats constatés, p. 17)

Nous avons signalé ce déséquilibre entre les effectifs de M1 et ceux de M2/PA dans notre dossier (p.32) et avons mentionné que ce déséquilibre, « *particulièrement net à l'UCP* » était une « faiblesse » de l'ÉSPÉ. Mais, comme nous l'avons noté, cette situation « *s'explique par le fait que les capacités d'encadrement de l'université intégratrice de l'ÉSPÉ sont prioritairement allouées aux PES, ce qui ne permet pas d'avoir un vivier correspondant aux besoins de l'académie et d'assurer une formation dans une continuité M1-M2* ».

Aussi, si les équipes de l'ÉSPÉ ne s'attèlent pas aujourd'hui, prioritairement, à « attirer en plus grand nombre des étudiants en M1 », bien qu'elles soient parfaitement conscientes de ce problème de vivier, c'est parce qu'elles seraient dans l'incapacité de les accueillir au vu du nombre très important de professeurs stagiaires (M2 et PA) de l'académie de Versailles que l'ÉSPÉ (et, en particulier, l'université intégratrice) doit, nécessairement, former.

En revanche, c'est une question à laquelle la direction de l'ÉSPÉ travaille pour les prochaines rentrées (cf. point ②) ; en effet, la réforme de la formation des enseignants laisse présager une baisse des effectifs en M2, ce qui permettra d'accueillir un nombre d'étudiants de M1 plus important et de retrouver un équilibre M1/M2 dans les sites de formation de l'ÉSPÉ, notamment dans les sites de l'UCP et à l'UEVE-site d'Évry, où la formation est également assurée par les équipes pédagogiques de l'université de Cergy-Pontoise.

### ⑩ Données quantitatives concernant la réussite des étudiants de M1 et M2

« Le dossier ne fournit pas de données quantitatives concernant la réussite des étudiants. (...) »

La question de la réussite au master ne doit pas être occultée par une formation dont le territoire d'implantation génère des problématiques spécifiques liées au manque de candidats, en regard du nombre de postes à pourvoir. »

(Résultats constatés », p. 17)

Résultats MEEF 1, année 2017-2018 :

. Inscrits en M2 MEEF 1 :

Admis : 731 sur 834, soit 87,65%

Non admis : 103 sur 834, soit 12,35%

. Inscrits en formation « Parcours adapté :

Admis : 688 sur 802, soit 85,79%

Non admis : 114 sur 802, soit 14,21%

S'agissant des résultats au CRPE, le pourcentage de réussite à l'admissibilité est peu révélateur, d'une part parce qu'il s'appuie sur le rapport admissibles/inscrits, très différent, pour l'académie de Versailles du rapport admissibles/présents, d'autre part parce qu'il inclut les étudiants inscrits à l'ÉSPÉ, mais qui ne suivent pas la formation (étudiants inscrits en CT, étudiants démissionnaires en cours d'année) ou qui la suivent de façon non assidue.

En revanche, le pourcentage de réussite des admis par rapport aux admissibles (90,61%) reflète bien la réalité de la réussite des étudiants assidus à la formation.

## Master MEEF, second degré

La transmission des annexes devrait permettre de répondre aux interrogations sur le manque de données chiffrées.

<b>FINALITÉ.</b>	
Remarque	Commentaire responsable de mention
difficile de lire ce que deviennent les titulaires d'un master et non lauréats d'un concours.	Le taux de réussite au master MEEF 2 « cursus adapté » est très faible. Etant donné la lourdeur de la formation (stage long de 16 semaines, en parallèle de la préparation au concours), très peu d'étudiants choisissent de valider ce cursus. La grande majorité d'entre eux privilégie la préparation du concours (enseignements mutualisés avec le M1). Une très grande majorité de ces étudiants quitte le système universitaire sans validation du Master, et recherche une place de contractuel ou de vacataire dans l'enseignement public ou privé.
<b>POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT</b>	
« il est important que l'information [sur les parcours des voies technologiques et professionnelles] soit donnée intégralement aux étudiants »	Dans la mesure où il n'existe pas de parcours de licence dédié aux métiers de l'enseignement des voies technologiques et professionnelles, il est certain que ces parcours MEEF souffrent d'un déficit d'image et d'attractivité. Néanmoins, certains responsables de licence et même les responsables de master MEEF 1 <sup>ère</sup> année sensibilisent leurs étudiants à cette possibilité de passer les concours des voies Techno Pro qui sont dans leur domaine de compétences (Maths-sciences ; Lettres-Histoire ...). Le parcours maths-sciences propose aux étudiants de M1 MEEF maths et sciences des stages d'observation en lycée professionnel.
« Il n'existe pas pour l'instant de syllabus pour tous les parcours »	Les syllabus étant rédigés dans chacune des universités partenaires, le travail de rédaction de syllabus communs à un même parcours n'a pas pu être mené à bien. Il existe seulement les fiches RNCP par module, établies à la création des masters MEEF.
Il n'est pas évident que l'adossement à la recherche ... soit existant dans tous les	Effectivement, certains parcours n'intègrent pas dans leur équipe pluricatégorielle des

parcours. [...]. ... il est important que l'étudiant de master MEEF 2 <sup>nd</sup> degré soit initié à la recherche dans le domaine de la Formation et de l'éducation.	enseignants-chercheurs spécialistes de la didactique de la discipline, ou plus largement en sciences de l'éducation. Dans tous les cas, la préparation du mémoire de recherche implique un travail sur les problématiques de recherche en formation et en éducation.
Il n'est pas fait mention des associations partenaires de l'école publique.	Certaines actions de formation associent des partenaires : formation à la gestion du corps et de la voix (MGEN), formation à la responsabilité juridique des personnels d'enseignement (MAIF) ...
<b>ORGANISATION PÉDAGOGIQUE.</b>	
... le contenu du tronc commun n'est pas précisé, excepté en Connaissance du métier.	Sur certains pôles universitaires, un déficit d'encadrement et de compétences peut entraîner une mutualisation de certains enseignements (formation aux TICE, validation du C2i2E sur les pôles de Nanterre et de Versailles), mais au détriment d'un fort développement disciplinaire. Dans d'autres parcours à l'inverse, certains modules ont été réfléchis et construits dans un vrai souci de mutualisation (module Interdisciplinarité dans les parcours MEEF Maths, Physique-Chimie, SVT).
Constitution du jury de mention	Le jury de mention est constitué du responsable de Mention, et des responsables académiques des 19 parcours MEEF2.
Manque d'information sur la mise en action concrète en M2 des étudiants non lauréats du concours	La maquette de formation prévoit un stage long de 16 semaines de pratique accompagnée, représentant à peu près un demi-service hebdomadaire (2 à 3 jours par semaine). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement dans l'établissement scolaire (tuteur académique), et d'un accompagnement à l'université, à travers des modules spécifiques et des visites d'un tuteur universitaire. Ces étudiants présentent un mémoire professionnel, calqué sur celui des professeurs fonctionnaires stagiaires. Comme cela a été souligné ci-dessus, très peu d'étudiants choisissent de suivre le stage long, très pénalisant dans la préparation du concours.
Il n'est pas indiqué le nombre de fonctionnaires stagiaires en difficulté bénéficiant de dispositifs d'aide	Ce chiffre, de l'ordre de 5 à 6 % (attesté par le rectorat), est à peu près stable d'une année sur l'autre. Il existe trois niveaux de suivi des stagiaires en difficulté (niveau 1, signalement ; niveau 2 : alerte ; niveau 3, gestion de crise).
L'encadrement de mémoire n'est pas toujours confié à un enseignant-chercheur, ce qui est problématique	Il est un fait que les mémoires (ou TSNR) ne sont pas toujours encadrés par des enseignants-chercheurs. Cela est lié au déficit de ces personnels dans les équipes pluricatégorielles,



	et au manque d'attractivité de certains enseignants-chercheurs pour les masters MEEF. La montée en puissance de la qualification de nombreux formateurs académiques (à travers la certification CAFFA), permet d'envisager une amélioration du niveau d'encadrement des mémoires.
Séminaires purement disciplinaires ...	Même remarque concernant le manque de force en enseignants-chercheurs dans le domaine des sciences de l'éducation, dans certains parcours ...
Pas assez de précisions sur la mise en œuvre de cet élément [intégrité scientifique et à l'éthique] très important de la formation	Cet aspect essentiel n'est bien évidemment pas négligé, en particulier dès la première année de M1, où les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche. En seconde année, les intervenants des modules et ateliers d'encadrement de mémoire (ou de TSNR) insistent sur ces aspects. Les autres modules de la formation (connaissance du métier, modules disciplinaires) sont également l'occasion de former l'étudiant à l'intégrité scientifique et à l'éthique.
<b>PILOTAGE.</b>	
L'autoévaluation ne permet pas de vérifier l'incarnation de ce principe organisationnel	5 universités partenaires impliquées dans 19 parcours MEEF2, assurés sur 33 sites de formation ... soit autant de responsables parcours. Il est difficile « d'incarner » avec une telle diversité de parcours et de sites. Les parcours des voies technologiques et professionnelles (regroupés sur le site d'Antony) sont « incarnés » par une coordinatrice, qui assiste le responsable de mention MEEF2.
... un des directeurs adjoint ayant la charge de la mention second degré se trouve isolé ...	Voir commentaire ci-dessus ...
... le pilotage de la mention est possible et ne devrait pas être considéré comme difficile ...	C'est sans doute pour cette raison que le nouveau directeur de l'ESPE (nommé en mars 2016) a mis 6 mois pour trouver un volontaire qui a accepté de remplir cette mission...
Le conseil de perfectionnement est a priori une structure interne non ouverte à l'extérieur	C'est inexact : le rectorat est fortement représenté dans cette instance (11 représentants sur 40), ainsi que les usagers (étudiants : 2 représentants sur 40).
... il n'est pas indiqué comment le jury de mention fonctionne ...	Le jury de mention a un rôle de vérification et de "chambre d'enregistrement" des procès-verbaux des différents jurys de parcours qui ont lieu dans les universités partenaires, sous la responsabilité d'une équipe pédagogique. Les 19 responsables académiques de parcours assistent à ce jury, et fournissent les informations essentielles à l'examen individuel

	de tous les professeurs stagiaires (inscrits en M2 ou en DU).
<b>RÉSULTATS CONSTATÉS</b>	
Aucune donnée chiffrée n'est donnée ... Il n'est pas indiqué la répartition par site de ces fonctionnaires	C'est un oubli. Les effectifs par parcours et par site peuvent être communiqués pour les 4 dernières années.
... aucune donnée concernant la réussite des étudiants en M1 MEEF et en M2 MEEF d'une part mais aussi au concours de recrutement.	La collecte de ces informations n'est pas aisée : à défaut d'un secrétariat de scolarité centralisé pour l'ensemble des parcours MEEF2, en ce qui concerne les parcours M1 et M2 cursus adapté, nous devons demander les informations aux différents secrétariats pédagogiques des différents sites de formation. Le jury académique ne centralise que les résultats des professeurs stagiaires. Les taux de réussite au concours peut être communiqué (informations partielles, collectées auprès des responsables de parcours).
Le suivi des étudiants titulaires d'un M2 MEEF mais non lauréats n'est pas actuellement réalisé	Comme mentionné précédemment, le pourcentage d'étudiants inscrits en parcours adapté et qui valident leur master est très faible. Ceci illustre la difficulté de la mise en place de ces cursus adaptés.

### Master MEEF, encadrement éducatif

La transmission des annexes devrait permettre de répondre aux interrogations sur le manque de données chiffrées ou de préciser l'organisation des maquettes.

### Master MEEF, pratiques et ingénierie de la formation

La transmission des annexes devrait permettre de répondre aux interrogations sur le fonctionnement des conseils de perfectionnement.

#### Observation n° 1 :

Les conclusions de l'évaluation de la mention « Pratiques et ingénierie de formation » (page 3) mentionnent, parmi les « principaux points faibles » :

1) « Manque d'articulation de la mention Pratiques et ingénierie de formation avec les autres masters MEEF » ;

Ce point est précisé dans la partie du rapport concernant l'organisation pédagogique. On peut lire dans ce rapport : « Une question centrale reste un point aveugle de l'organisation pédagogique du master MEEF PIF, celle des relations et des passerelles entre cette mention et les trois autres mentions MEEF de l'ESPE, notamment en ce qui concerne les possibilités de réorientation des étudiants ; tout comme celle des relations avec les masters Sciences de l'éducation des universités partenaires ».

Cette question a été précisée dans le dossier d'auto-évaluation (page 5 du rapport sur la mention « Pratiques et ingénierie de formation). Les parcours « Littérature de jeunesse » (LJ), « Médiation

culturelle : concevoir des projets éducatifs et culturels en partenariat » et « Conseil, projet, action sociale, territoriale et associative » (CPA), qui sont tous trois ouverts aux publics de formation initiale, accueillent des étudiants issus des trois autres mentions du Master MEEF, qui souhaitent se réorienter. Le parcours CPA a été construit en lien avec la mention Encadrement éducatif : les enseignements de ces deux formations sont assurés sur le même site (Gennevilliers) et des enseignements sont mutualisés.

Pour ce qui concerne les « relations avec les masters Sciences de l'éducation des universités partenaires », la direction de l'ÉSPÉ, comme les responsables de la mention PIF et des parcours qui la composent, continuent à affirmer leur volonté de partenariat depuis la création de l'ÉSPÉ. Sur ce point, les discussions n'ont pas avancé. Des relations ont été mises en place avec des Masters de Sciences de l'éducation d'autres universités (une journée d'étude est organisée depuis deux ans en partenariat entre le parcours FFAP, le Master Formation de formateurs et d'encadrants de l'université Paris 8 et le parcours FITAP de la mention PIF de l'ÉSPÉ d'Amiens), mais les propositions de partenariat avec les masters Sciences de l'éducation des universités partenaires n'ont pas avancé.

#### Observation n° 2 :

Les conclusions de l'évaluation de la mention « Pratiques et ingénierie de formation » (page 3) mentionnent, parmi les « principaux points faibles » :

Depuis la rédaction du rapport d'auto-évaluation, l'Observatoire de la vie étudiante de l'université de Cergy-Pontoise, a publié une enquête sur six parcours de cette mention portés par l'université de Cergy-Pontoise.

#### Observation n° 3 :

La faible ouverture des parcours de la mention Pratiques et ingénierie de formation, mentionnée parmi les points faibles, peut aussi être envisagée comme un atout, dans la mesure où les parcours de la mention Pratiques et ingénierie de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles, contribuent à la professionnalisation des personnels qui interviennent dans la formation initiale des personnels, notamment de l'Éducation nationale. Les parcours de formation de formateurs du champ 1 participent à la formation aux certifications Caffa et Cafipemf des personnels de l'académie. Ils accueillent aussi en formation des personnels de l'ÉSPÉ déjà en poste, ainsi que des personnels recrutés comme formateurs. Une partie des formateurs actuels de l'ÉSPÉ (professeurs des écoles et du second degré), ont suivi des parcours de formation de la mention PIF, tout comme des cadres et des formateurs de la Direction académique de la formation (DAFOR) de l'académie de Versailles. C'est d'ailleurs une des modalités d'articulation entre la mention PIF et les autres masters MEEF : une partie des personnels intervenant dans les trois premières mentions des Masters MEEF, se forment dans des parcours de la mention MEEF PIF.

#### Observation n° 4 :

Dans le dossier d'évaluation, il est mentionné que « la composition de ce conseil n'est pas précisée (présence ou non d'étudiants, de professionnels extérieurs à la formation) ». Le conseil de perfectionnement réunit les responsables de parcours, des membres des équipes pédagogiques, ainsi que des représentants des étudiants (généralement entre 5 et 10), ainsi que des professionnels de différents champs : éducation nationale ; travail social ; santé (une ou deux directeurs ou directrices d'Institut de formation en soins infirmiers).

#### Observation n° 5 :

Une refonte de la maquette du parcours REDEF a été proposée au dernier conseil de perfectionnement. Elle part du constat que « l'objectif de donner la possibilité aux étudiants de poursuivre un cursus d'étude en doctorat n'est pas encore pleinement assuré » pour proposer un M2

réparti sur deux années, avec un renforcement des mutualisations déjà existantes avec d'autres parcours (FFE, FFAP notamment) et avec l'école doctorale, qui permettra un accompagnement renforcé de la démarche scientifique.

Observation n° 6 :

« Enfin, bien que cinq parcours soient en distanciel, aucune indication n'est donnée sur le rayonnement national de ces parcours. » Les parcours à distance permettent à des étudiants hors académie de s'inscrire. Le parcours REDEF, par exemple, recrute selon les années des étudiants de différentes académies, parfois hors métropole, des enseignants exerçant dans des lycées français à l'étranger ou des enseignants et cadres de la francophonie (Maroc, Cameroun).



François Germinet  
Président de l'université de Cergy-Pontoise

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)